



AVIS DE DÉROGATION MINEURE 251, ROUTE RACETTE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière adjointe, qu'il y aura séance extraordinaire du conseil municipal ce 17 mai 2010, à 20 h au complexe municipal, sis au 200, route de Fossambault, dans la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

La demande de dérogation mineure vise à rendre réputée conforme l'implantation d'un agrandissement du sous-sol, sans habitation à l'étage, avec une profondeur de cour arrière de 8,04 mètres du côté du 152 et du 156, rue de la Modiste au lieu du minimum requis de 9 mètres, tel qu'exigé au règlement de zonage no 480-85.

À titre d'effet, il y aurait réduction de 0,96 mètre de la profondeur de la cour arrière pour l'agrandissement du sous-sol du bâtiment principal, avec galerie-patio au-dessus, soit un empiètement d'une superficie de $\pm 6,14$ m².

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Ce 30^e jour d'avril 2010

M^e Caroline Nadeau, greffière adjointe
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
www.ville.st-augustin.qc.ca